



COMMISSAIRES DE JUSTICE
ASSOCIÉS

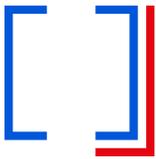


| SCP LARONDE-FOURNIER & ASSOCIÉS |

Le vote électronique :
simple, rapide, conforme et sécurisé !



www.equityvote.fr



[EQUITYVOTE]
VOTE CERTIFIÉ PAR COMMISSAIRE DE JUSTICE

POURQUOI UN COMMISSAIRE DE JUSTICE DANS LE VOTE ÉLECTRONIQUE ?

L'arbitrage d'un vote électronique par un **Commissaire de justice**, tiers de confiance de par son statut d'**Officier Public et Ministériel**, assure **la sécurité des votes sur l'ensemble du processus de vote en lui-même, sur le plan technique et légal**, mais également dans son aspect juridique.

L'intervention d'un Commissaire garantit tant l'anonymat des votes que le statut juridique des informations consignées lui donnant ainsi un effet protecteur unique :

→ **les données informatiques du vote n'émanent plus simplement d'un simple prestataire privé.**

Elles sont **contrôlées, sécurisées et consignées** par un Commissaire de justice dont les démarches valent jusqu'à inscription de faux.

Le vote électronique ainsi que son résultat bénéficient alors de l'autorité de la chose constatée par un Commissaire de justice qui s'impose aux intervenants en tant qu'acte authentique et constitue alors un document officiel rédigé par un officier public, garant de la gestion de la preuve dématérialisée.

Une fois sécurisé techniquement et juridiquement dans sa mise en place et son déroulement, **le vote électronique est difficilement contestable.**





Commissaire de justice : tiers de confiance unique !

■ [AUTHENFICIATION]

Accès par Email sécurisé et mot de passe unique.
Identification par SMS express.

■ [HORODATAGE]

Certification qualifiante répondant aux spécifications standard RFC 3161.
Respect du cadre réglementaire et contractuel français.

■ [NON-TRAÇABILITÉ]

Pas de cookies enregistrés.
Aucune balise de traçage.

■ [SÉCURITÉ]

Intégrité des données de vote.
Unicité du vote.

■ [ANONYMAT]

Disjonction des données des votants.
Aucun fichier n'est transmis ou communiqué par affichage direct à des tiers personnes.

■ [DESTRUCTION]

Aucune donnée du vote n'est conservée à l'expiration de la période de recours,
toutes les données sont détruites.

■ [ACTE AUTHENTIQUE]

Un procès-verbal de constat du vote est rédigé et signé par le Commissaire de justice, de notre Etude, en charge de l'organisation et le contrôle du vote.



Connexion en toute sécurité

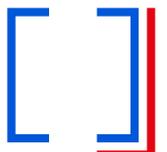
→ MÉTHODE D'ENVOI DES IDENTIFIANTS

Nous prenons en charge la gestion complète de la communication des identifiants de connexion (mail et mot de passe) auprès des votants (par voie postale, par Mail, par SMS).

→ MOYEN D'IDENTIFICATION

Pour une sécurité maximale, le votant devra s'authentifier via une information personnelle (ex : année de naissance / quatre derniers chiffres de son portable). Lors de sa première connexion, le mot de passe provisoire notifié au votant devra être modifié.

L'authentification finale du vote s'effectue via un code transmis par SMS sur le portable du votant.





SCP LARONDE-FOURNIER & ASSOCIÉS



Pour toute demande d'informations

MAÎTRE
Aurélian MORENO
06-03-24-20-69
au@hdj63.fr

MAÎTRE
Nicolas LARONDE-FOURNIER
06-83-99-43-12
nlf@hdj63.fr



www.larondefournier-huissiers63.fr

tél. 04-73-35-34-72 | e-mail etude@hdj63.fr

4 Avenue Marx Dormoy
63000 CLERMONT-FERRAND